

( N° 52. )

---

## Sénat de Belgique.

---

### Projet de Loi portant des Modifications au Tarif des Douanes, en ce qui concerne l'entrée des Houilles par la Frontière du Luxembourg.

---

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Par modification au Tarif des douanes le droit d'entrée sur les Charbons de terre (houille) venant par la frontière du Luxembourg, depuis Remich jusqu'à Vianden, est fixé à un franc par mille kilogrammes.

Mandons et ordonnons.

*Bruxelles, le 17 Mai 1837.*

*Les Secrétaires,*

(Signés) F. A. VERDUSSEN.

D. J. LE JEUNE.

*Le Président de la Chambre  
des Représentans,*

(Signé) RAIKEM.